

Le budget communal 2015...

Les nouveaux taux d'imposition et tarifs des services...

Taxe d'habitation :	13,20
Taxe foncière :	16,07
Taxe foncière non bâti :	37,70

Salle polyvalente (tarif applicable à compter des réservations du 11 avril 2015)

Chaucennois avec cuisine :	258 €
Chaucennois sans cuisine :	177 €
Extérieur avec cuisine :	410 €
Extérieur sans cuisine :	280 €
Caution :	500 €

Cimetière

Case columbarium urne 5 places, durée 30 ans :	700 €
Concession cimetière le mètre superficiel	
15 ans :	42 €
30 ans :	56 €
50 ans :	105 €

Ce budget 2015 est un budget de transition avec la fin du chantier mairie où il reste environ 200 000 € de subventions ainsi que 100 000 € de TVA à percevoir et une période de réformes avec de nombreux transferts de compétences, des recettes en diminution et de nouvelles charges à assumer par les communes.

De nouvelles charges à venir :

La réforme du droit des sols et son coût non financé (assuré par la DDT jusqu'à présent).

Les rythmes scolaires et leur coût.

Les évolutions des compétences du personnel.

La mise aux normes accessibilité pour le Centre de vie

Des recettes en diminution

La dotation de l'Etat sera de 42 000 € (-11 600 € en 2015/2012). Cette perte de recette se cumule avec la perte en 2013 de la taxe sur la consommation finale d'électricité, soit au total près de 20 000 €. Le recours à la fiscalité ne peut compenser à elle seule cette diminution ; 1 % de fiscalité ne générant pour la collectivité qu'une recette de 1 287 €, le Conseil municipal doit donc s'interroger sur le niveau des dépenses et les investissements.

D'autres éléments ne sont pas chiffrables : la réorganisation des compétences entre les collectivités, les changements politiques actuels et à venir avec les incidences sur les financements promis. Le devenir de la péréquation de la ressource départementale dépendante de l'activité économique locale fortement ralentie influera les finances communales. Au niveau national l'Etat accorde des primes pour le regroupement des structures communales et la création de villes nouvelles, en conséquence les dotations actuelles, globalement en baisse, sont affectées en priorité vers les métropoles et les regroupements. Les autres structures se partageant les restes.

Les transferts de compétences à venir :

- La réforme du droit des sols (instruction des permis de construire) à compter du 1er juillet 2015, qui passe de la DDT à la CAGB et devient un service payant à la charge de la collectivité.

- L'eau et l'assainissement transférés de la commune vers la CAGB au plus tard fin 2017, avec des répercussions sur la masse salariale actuellement mutualisée avec le budget principal. L'eau pluviale et la défense incendie resteront de la compétence communale mais avec une relation financière étroite avec la nouvelle structure gestionnaire.

- La volonté forte de l'Etat de réduire le nombre de syndicats intercommunaux, avec des incidences sur le SIVOM et le fonctionnement actuel du RPI avec ces écoles dans chaque commune. Des interrogations sur les activités du Centre de vie vont donc se poser rapidement, les travaux de mise aux normes étant imposés, il conviendra de définir qu'elle sera la vocation future de ce bâtiment et de réaliser des travaux en conséquence. Le rythme des réformes annoncées ne permet pas à ce jour de prendre une option définitive sur le niveau pertinent de travaux à réaliser.

Notre collectivité dispose encore d'excédents antérieurs pour faire face à nos obligations et engagements : mise aux normes du Centre de Vie et réalisation de travaux sur la Lanterne. Toutefois l'évolution plus rapide des dépenses et de la baisse conjuguées des dotations de l'Etat génèrent déjà une baisse très sensible de notre capacité à dégager des excédents pour honorer nos engagements (emprunts) et envisager de nouveaux équipements.

Pour en savoir plus sur les chiffres du budget : [chaucenne.com\dernier CRCM](http://chaucenne.com/dernier_CRCM)

Dans ce numéro :

Le budget communal 2015...	1
Actualité et vie de la commune...	2

Actualité et vie de la commune...

Les manifestations à venir...

Vide-grenier de l'APE le dimanche 10 mai 2015 à Audeux

L'Association des Parents d'Elèves Audeux, Chauenne, Noironne organise son vide grenier annuel au profit des écoles du RPI. Celui-ci se déroulera à Audeux de 8 h à 17 h. Buvette et restauration sur place. Règlement consultable sur le blog de l'APE : <http://3villages.overblog.com/>



Fleurissement du village le dimanche 17 mai

Le Comité des fêtes donne rendez-vous aux jardiniers novices ou confirmés dimanche 17 mai à 9 h Chemin des prés pour une nouvelle opération de fleurissement.

Après-midi guinguette le dimanche 17 mai



L'association Temps Danses vous propose une après-midi guinguette à la salle des fêtes de Chauenne le dimanche 17 mai 2015 de 14 h 30 à 18 h. Valse, tango, paso, rock... venez nombreux ! Tarif : 5 € / personne ou 8 € / couple. Contact : 06 42 36 75 38

Le vide grenier et l'expo 'les chaucennois ont du talent' le dimanche 7 juin 2015

Le Comité des fêtes recherche pour le vide-grenier des bénévoles pour s'investir dans l'organisation de cette manifestation. Venez nous rejoindre lors de la réunion de préparation qui aura lieu le 26 mai 2015 à 20 h 30, espace de convivialité à la mairie.

L'expo 'Les chaucennois ont du talent' est renouvelée. Les sculpteurs, peintres, potiers, photographes sont les bienvenus. Le thème 'photographique' est Chauenne. Chaque candidat devra présenter au moins trois photos sur ce thème. Les visiteurs voteront pour élire les meilleures photos, celles-ci avec l'accord de l'auteur pourront être utilisées pour le nouveau site internet.. Contact au 03 81 55 08 30.

Festival des caves à Chauenne le mercredi 10 juin 2015 à 20 h 00 : spectacle 'Wild-West-Show'

Les lieux sont des caves d'institutions ou de particuliers dont l'adresse n'est jamais dévoilée. Les spectateurs se retrouvent, le jour du spectacle, à un lieu de rendez-vous communiqué par l'équipe du Festival la veille de la représentation. C'est à cet endroit que se tient la billetterie, dès 19 h 30.

Il est obligatoire de réserver pour connaître ce lieu de rendez-vous. Pour ce faire, il vous suffit d'appeler le 03 63 35 71 04, d'écrire à festivaldecaves2@gmail.com ou de réserver en ligne sur www.festivaldecaves.fr.

Soirée théâtre avec ThéâtreTruc le 13 juin 2015

C'est un plateau presque télé animé par la sulfureuse Victoria que l'on ne présente plus et qui tentera de réunir toutes les pièces de cette incroyable histoire. Victoria recevra pour vous en direct les véritables acteurs de ce dramatique road movie à savoir ceux qui ont partagé pendant quelques instants la fuite de ces 7 misérables enfants. Victoria vous proposera en plus une reconstitution minutieuse des épreuves les plus émouvantes traversées par nos héros de ce conte du 21ème siècle. Témoin numéro 1, c'est samedi 13 juin à 20 h 30, salle polyvalente de Chauenne. Durée 1 h 20, Entrée : 6 euros / 3 euros

La fête de la musique à Chauenne !

Les 'Pampilles' proposent, le samedi 20 juin à partir de 17 h **CHAU"SCÈNES"** ouvertes à la salle polyvalente ou en extérieur selon la météo. Entrée libre.

Une scène ouverte à tous les musiciens en herbe ou non, chanteurs, hurleurs...Vous avez envie de jouer ! venez nous rejoindre pour nous faire écouter vos mélodies ! vos paroles, vos coup de gueules en musique ! Pour une ambiance festive EN DIRECT-LIVE autour de petits plats, boissons, et bonne humeur ! La journée se terminera avec le groupe **CARABOSSA**. Venez nombreux pour écouter tous ces artistes ! Pour venir jouer inscrivez vous en nous laissant vos coordonnées : rivaillon.fabienne@wanadoo.fr 06 86 87 92 50

Appartement communal à louer

A louer appartement T3 de 57 m2 à Chauenne 1er étage, comprenant une grande pièce à vivre, deux chambres, salle d'eau, toilettes, grenier, chauffage individuel gaz. Logement éligible à l'APL..

Possibilité de location à partir du 15 mai.

Loyer mensuel 319.84 € et 80 € de provision pour charges.

GES : E / Classe Energie : D

Dossier de candidature à transmettre par mail ou courrier à la mairie de Chauenne 21 Grande rue 25170 Chauenne avant le 12 mai 2015, composé de : avis d'imposition sur revenus 2013 / 3 derniers bulletins de salaire / composition de la famille avec copie de la carte d'identité ou du livret de famille / lettre de motivation.

Une visite groupée de l'appartement aura lieu le 13 mai en fin de journée. (Uniquement pour les personnes ayant déposé un dossier de candidature).

Vacances et formation du secrétariat

Le secrétariat de mairie sera ouvert au public le mardi 5 et le vendredi 22 mai de 17 h à 19 h (permanence des élus) .

Rentrée scolaire 2015 / 2016 : inscriptions

Le vendredi 29 mai à l'école de 16 h 30 à 19 h, si cette date ne convient pas prendre rendez-vous avec les enseignants au 03 81 55 01 43.

Se munir d'un certificat de résidence à demander en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Retrouvez l'information en détail sur le site Internet de la commune : www.chaucenne.com
 Vos remarques et suggestions sont les bienvenues : mairie.chaucenne@wanadoo.fr